

CONVENTION TRIPARTIES DE STAGE EN ALTERNANCE

La présente convention est établie entre :

- **La structure d'accueil** dénommée :
Adresse :
Tél. : Mail.....
Représenté(e) par :
- **Le Tuteur** (Nom, prénom) :
Adresse :
Tél. : Mail
Diplôme sportif :
- **Le stagiaire** (Nom, prénom) : Tél. :
- Option choisie pour la formation CQP :
 - AGEE : Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression
 - JSJO : Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition
 - ARPO : Activités de Randonnée de Proximité et d'Orientation
- **L'Organisme de Formation** : Comité Régional Sports pour Tous de Guyane
Adresse : BP 30101 – 97394 Rémire-Montjoly cedex - Port : 0694.41.97.55 – 0694.42.42.23
Représenté par M. Marie-Rose CAREME, Président.

ARTICLE 1

Le Responsable de la structure d'accueil s'engage à :

- Donner au stagiaire, dans le cadre de la formation Certificat de Formation professionnelle Animateur Loisir Sportif, dispensée par le Comité Régional Sports pour Tous de Guyane, la possibilité **d'effectuer cette formation en alternance soit 50 heures minimum** réparties conformément au programme annoncé de la formation.
- **Mettre à disposition** toutes les installations et les animations nécessaires à la pratique,
- **Faciliter l'intégration** de celui-ci au sein de l'équipe pédagogique,
- Permettre au stagiaire de s'entraîner, se perfectionner dans les domaines définis lors des périodes de formation en centre,
- **Respecter le calendrier** et le quota horaire de l'alternance,
- **Prévenir** dans les plus brefs délais l'employeur (si différent) et le Comité Régional Sports pour Tous de toutes absences du stagiaire ou accident survenu à celui-ci.

ARTICLE 2

Le Comité Régional Sports pour Tous s'engage à :

- Assurer la formation selon les textes en vigueur,
- Organiser le cursus pédagogique en vertu des textes en vigueur,
- Mettre en place les meilleures conditions pédagogiques possibles,
- Procéder à un bilan régulier du fonctionnement de la formation,
- Tenir le stagiaire informé sur les niveaux atteints.

CONVENTION TRIPARTIES DE STAGE EN ALTERNANCE

ARTICLE 3

Le stagiaire de la formation intitulé « Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif » entre volontairement en formation. Sa candidature vaut adhésion au projet global de formation.

Le stagiaire s'engage :

- A suivre et à participer à l'ensemble de la formation,
- Etre présent pendant toute la durée de la formation et à prévenir dans les plus brefs délais le Comité Régional Sports pour Tous et la structure d'accueil en cas d'absence.
- A respecter le règlement intérieur de la formation,
- A respecter le règlement intérieur de la structure ou du club,
- A participer activement à la formation qui lui est dispensée,
- A accepter les déplacements et les stages extérieurs nécessaires à la réalisation de la formation,
- A acheter sa licence fédérale *Sports pour Tous* afin de le couvrir concernant les risques d'accident et s'assurer en responsabilité civile : licence « Cadre technique » Sports pour Tous.

Toute absence non prévue par les textes de la législation du travail : maladie, décès, mariage, est sanctionnée par une remise en question de la validation de la formation, délivrée à l'issue du suivi de chaque unité de formation, unité de compétences ou module de formation.

Toutefois, une autorisation d'absence pour raison personnelle peut être accordée, à titre exceptionnel, par le Responsable de la formation à condition d'en avoir fait la demande par écrit au moins une semaine avant la date d'absence éventuelle.

ARTICLE 4

Le tuteur du stagiaire s'engage à :

- ❖ Fournir au Comité Régional Sports pour Tous une photocopie de son diplôme d'Animateur ou autres Brevet d'Etat,
- ❖ Remplir sa mission d'aide, de soutien et d'évaluation du stagiaire,
- ❖ Assurer un minimum de visites au stagiaire en situation et remplir à cette occasion son livret de formation,
- ❖ Dans la mesure de sa disponibilité, participer aux réunions d'information des tuteurs organisées par le Comité Régional Sports pour Tous,
- ❖ Etre assuré en responsabilité civile.

**Pour accepter et valider cette convention,
Veuillez remplir et signer respectivement les cases prévues à cet effet :**

Le responsable de la structure	Le tuteur	Le stagiaire	Le président du CR Sports Pour Tous de Guyane
Date : Signature :	Date : Signature :	Date : Signature :	Date : Signature :